
 COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE
 77120



Téléphone : 01.64.03.09.61

Télécopie : 01.64.03.10.45

Mél. : mairie.chaillyenbrie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de Chailly en Brie s'est en réuni en séance ordinaire le 08 Juillet 2016 à 20h30 sous la présidence de Monsieur LEGER Jean-François, Maire.

PRESENTS : Mme HOUE Roselyne, SCHIVO Dominique, WATEAU Laurence, MARFELLA Stéphanie, LEGER Jean-François, DRIOT Roger, .HIERNARD Thierry, TOUGNE Rémi

POUVOIRS : Mme RINDERS Mireille à M. LEGER Jean-François
 M. BARBIER Gérard à M. TOUGNE Rémi
 M. NEIRYNCK Bruno à SCHIVO Dominique

ABSENTS : Mmes DE GUNTEN Laurence, Mme GARREAU Carole
 M. CORBISIER Sébastien, M. PONS Bernard

Secrétaire de séance : Mme SCHIVO Dominique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Municipal de Chailly en Brie :

- Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes rendus des séances de Conseil Municipal des 4 Mars, 1^{er} Avril et 27 Mai 2016.
- Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative du budget communal (DM N°2°) présentée par Monsieur le Maire pour abonder l'article 21578 concernant l'achat d'un désherbeur mono-brosse :

Section Investissement dépenses :

Article 2158 : - 8.000 €
 Article 21578 : +8.000 €

- Adopte la répartition des subventions aux associations telle qu'annexée au budget 2016.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget2016.

Autorise le Maire à verser aux associations ci-dessous les subventions accordées, précise que l'Association « Les Colombes » arrête son activité :

Nom de l'Association	Montant de la subvnetion accordée
V S E	500,00 €
V S E Classes découvertes	3.600,00 €

CHAILLY CREATION	500,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE	2.000,00 €
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITE	200,00 €
SAPEURS-POMPIERS	100,00 €
RESTOS DU CŒUR 18/20	500,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
ALESA	150,00 €
RASED	140,00 €
ENTRAIDE DEPLACEMENT	100,00 €

Concernant la subvention à V S E Classes découvertes, une subvention initiale de 3.150 € lui a été versée sur la base d'une participation de 21 élèves. L' Etablissement scolaire étant parti avec 24 élèves, un solde de 450 € reste à verser.

- Retient à l'unanimité des membres présents et représentés, l'Entreprise..... (Tout Corps d'Etat) qui sera en charge des travaux de rénovation du Foyer Municipal.

Cependant, avant signature du devis, l'extrait K BIS de l'entreprise et la garantie décennale seront demandés et l'acte d'engagement devra obligatoirement intégrer les clauses de réalisation des travaux sous 45 jours et des pénalités de retard dues en cas de non respect du délai.

- Retient une durée d'amortissement de 10 et 15 ans pour les travaux du Foyer municipal ; Madame Dominique SCHIVO fait valoir à juste titre que les biens n'ont pas tous la même durée de vie.
- Par concession d'une durée de 30 ans, la Sté GRDF occupe le domaine public sur une distance de 0,635 Km. Le montant de la redevance pour l'exercice 2016 est de 873,37 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le montant de la redevance dite « R1 ». Un titre sera émis.
- Accepte à l'unanimité des membres présents et représentés le règlement de 3.000 € de l'Assurance GROUPAMA, pour les dommages causés au parking de l'école suite à l'incendie du véhicule de M. HAMON.
- Monsieur le Maire revient sur les éléments les plus marquants du rapport du délégataire « VEOLIA » concernant le service public d'assainissement collectif ;

Il pointe 21 branchements non conformes et souhaite savoir qui est concerné et pourquoi. Il conviendra de prendre attache auprès du délégataire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire du service public d'assainissement collectif.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaménager le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe. Cette modification résulte de la démission d'un agent titulaire au 1^{er} Juillet 2016 qui était remplacé par un agent contractuel et donne la parole à Madame Dominique SCHIVO en charge des agents concernés pour une explication détaillée.

Le temps de travail de cet agent était basé sur 9h et évolue vers un aménagement hebdomadaire de 19h45. Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est souhaitable d'adapter les effectifs de la collectivité et de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire reprend la parole et propose au au Conseil Municipal de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 9h/hebdomadaire

- Créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 19h45/hebdomadaire
- D'inscrire les crédits au budget 2016 et des exercices suivants
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne conclusion de ce dossier.
- L'Union des Maires de Seine et Marne a décidé d'ouvrir un « Compte Solidarité » dédié spécifiquement aux communes rurales touchées durement par les dernières inondations. La solidarité en ces moments difficiles est de rigueur et même si Chailly en Brie a été impacté par cet événement pluvieux, d'autres communes ont été plus durement touchées. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une somme sur le « compte solidarité » de l'UM77 pour venir en aide aux communes sinistrées et de décider du montant à verser.

Le Conseil Municipal, approuve le versement d'une somme sur le « compte solidarité » de l'UM77 pour venir en aide aux communes sinistrées et décide de verser à la majorité la somme de 4.010 € sur la base de : 1604 habitants x 2,50€ = 4.010 €.

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante :

- Article 615228 = - 4.010,00 €
- Article 6574 = + 4.010,00 €

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Agent en arrêt maladie
- Rappel demain 9 Juillet (Lampions et feu d'artifice)
- Etat des Lieux de la salle polyvalente du 30/31 Juillet : Mme SCHIVO
- Etat des lieux de la salle polyvalente du 06/07 Août : M. HIERNARD
- Produits sanitaires : Organisation, contrôle, gestion
- Budget école (voir si ouverture de crédits supplémentaires pour l'année 2016/2017.)
- Démarrage des travaux de la salle des fêtes le 20 Novembre ; 2 manifestations doivent être déplacées : proposition Cantine ou salle de motricité.
- Ouverture des plis : offres LOT N°4 réseaux privatifs et LOT N°5 conformité des travaux d'assainissement. L'analyse des offres sera rédigée par le Maître d'œuvre ARTELIA.
- PNR, mal engagé ; le siège est maintenant en Mairie de Chailly

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30



Le Maire
Jean-François